



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Deuxième session**

**A/FCTC/IGWG/2/DIV/1
2 décembre 2004**

Guide à l'usage des délégués au groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée

La deuxième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée s'ouvrira au Siège de l'OMS à Genève le lundi 31 janvier 2005, à 9 h 30, et se terminera le vendredi 4 février 2005. Elle se tiendra dans la salle du Conseil exécutif.

INSCRIPTION ET POUVOIRS

Les noms des délégués, suppléants et conseillers devront être communiqués à l'OMS à Genève, si possible avant le 3 janvier 2005. Les délégués devront remettre à l'OMS, au plus tard la veille de l'ouverture de la session, leurs pouvoirs, délivrés par le chef de l'Etat, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la santé ou une autre autorité compétente. Les délégués peuvent en adresser à l'avance un exemplaire par télécopie au Département Gouvernance, au numéro (+41) 22 791 41 73.

Les délégués sont priés de s'inscrire au bureau des inscriptions au Siège de l'OMS. Au moment de leur inscription, il leur sera remis ainsi qu'aux autres participants un badge qui leur permettra d'accéder à la salle du Conseil exécutif. En raison du nombre limité de sièges dans cette salle, il est prévu que les Etats Membres ne disposeront que de deux sièges derrière le nom de leur pays. Les autres membres des délégations seront installés ailleurs dans la salle.

Le bureau des inscriptions situé à l'entrée de la salle du Conseil exécutif sera ouvert :

le dimanche 30 janvier, de 9 h 30 à 17 heures
du lundi 31 janvier au vendredi 4 février 2005, de 8 heures à 17 heures.

Seuls les délégués et autres participants munis d'un badge délivré par le bureau des inscriptions auront accès aux salles de réunion. Les membres du Secrétariat munis de leur badge de sécurité de l'OMS seront eux aussi autorisés à entrer.

ACCES A L'OMS

Le bâtiment du Siège de l'OMS est situé au bout de l'avenue Appia, à la périphérie de Genève, à 3 km environ du centre-ville et à peu près 1,5 km du Palais des Nations.

Par les transports publics

Du lundi au vendredi, on peut se rendre à l'OMS en empruntant les autobus de la ligne « 8 », qui affichent la destination OMS. Ils assurent la liaison entre Veyrier et l'OMS en passant par la place de Rive (près du centre-ville) et la place Cornavin (gare).

Il faut acheter son billet avant de monter dans l'autobus. On peut se procurer les billets séparément aux distributeurs automatiques des arrêts d'autobus. Le prix d'un billet normal pour un adulte est de CHF 3. Il est à noter que les distributeurs automatiques ne rendent pas la monnaie. Des cartes permettant de faire plusieurs parcours à prix réduit sont en vente au kiosque Naville au Siège de l'OMS ainsi qu'en ville dans les kiosques à journaux portant la vignette TPG ainsi qu'au bureau TPG à la gare Cornavin.

Les autobus de la ligne « 8 » n'assurent pas la liaison avec l'OMS le samedi, le dimanche et les jours fériés. On peut alors prendre les autobus de la ligne « F » qui relie la place Cornavin à Ferney-Voltaire/Gex (France), avec arrêt à la Vie-des-Champs, près du bâtiment V (ONUSIDA). La liaison par l'autobus « F » est assurée toutes les demi-heures le samedi et le dimanche ainsi qu'en semaine. Elle est moins fréquente le soir.

Les autobus de la ligne « 28 » assurent la liaison entre le Jardin botanique et l'Hôpital La Tour du lundi au samedi et desservent toutes les grandes organisations internationales. Ils partent toutes les 20 minutes du Jardin botanique en semaine et toutes les 25 minutes le samedi.

Les autobus de la ligne « 18 » assurent la liaison entre la place des Nations et Palexpo et l'aéroport en passant par la Vie-des-Champs, toutes les demi-heures du lundi au samedi et à une fréquence différente le dimanche.

Les trams de la ligne « 13 » assurent tous les jours la liaison entre les Palettes et la place des Nations en passant par la place Cornavin.

Par taxi

La plupart des chauffeurs de taxi connaissent le bâtiment du Siège, et il suffit de dire « OMS – avenue Appia ».

Il existe des stations de taxis sur presque toutes les places principales de Genève. On peut appeler un taxi en téléphonant aux numéros suivants : 022 320 20 20, 022 320 22 02 ou 022 331 41 33.

Il faut à peu près dix minutes pour se rendre de l'aéroport ou de la gare jusqu'à l'OMS en dehors des heures de pointe. Le prix de la course est d'environ CHF 25 à 30 depuis l'aéroport et CHF 20 depuis la gare.

PARCS DE STATIONNEMENT

Comme il est très difficile de stationner à l'OMS, les visiteurs sont encouragés à utiliser les transports publics. Ce sont les règles de la circulation suisses qui régissent les conditions de stationnement sur les terrains de l'OMS et aux alentours immédiats. Les automobilistes sont invités à suivre les instructions des gardes et à respecter les divers panneaux de signalisation. En cas d'accident, les gardes ou, en leur absence, l'agent en poste à l'entrée principale (tél. 13152/13058) sont chargés d'organiser les premiers secours. En cas d'urgence, il faut appeler le numéro 1117.

COMMUNICATIONS

Un **cybercafé**, situé à la mezzanine du bâtiment principal, est à la disposition des délégués qui désirent accéder à Internet, au courrier électronique et au traitement de texte.

Le **bureau de poste** (tél. 12043) est situé au niveau inférieur du hall principal. Il est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi et assure l'ensemble des services d'expédition de courrier, de télégramme et de téléphone. Les timbres de l'OMS ne peuvent être apposés que sur les lettres qui partent du bureau de poste de l'OMS ; ils ne doivent pas être utilisés en même temps que des timbres suisses normaux. Une boîte aux lettres se trouve à l'annexe L.

Kiosque : Journaux, revues, livres, cartes postales, chocolats, souvenirs et autres articles (mais pas de cigarettes ni de tabac) sont en vente au kiosque Naville, situé dans le hall principal près des ascenseurs centraux (tél. 13054). Le kiosque est ouvert de 7 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

DOCUMENTS

Les casiers sont exclusivement réservés aux documents officiels de l'OMS émis et distribués par le système de distribution de l'OMS. Les participants sont priés de prendre leurs documents chaque jour avant les réunions.

Les documents seront également affichés sur le site Web de l'OMS : <http://www.who.int/gb/fctc>.

Au grand regret de l'OMS, le Secrétariat n'est pas en mesure d'expédier les documents aux participants chez eux à la fin de la session.

BIBLIOTHEQUE

Située au niveau inférieur du hall principal, la Bibliothèque de l'OMS est ouverte de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi (tél. 12062). On y trouvera la collection complète des publications et documents émis par l'Organisation depuis sa création, tant au Siège que dans les bureaux régionaux. On y trouvera également d'autres publications.

Quelques terminaux d'ordinateur permettant d'accéder à l'Internet sont à la disposition des participants à la Bibliothèque.

VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OMS

Toutes les publications de l'OMS sont en vente avec un rabais de 50 % à la librairie de l'OMS située à l'entrée de la Bibliothèque. La librairie est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 16 h 30.

BANQUE

La succursale de l'UBS S.A. (tél. 12044/12045), située au rez-de-chaussée du bâtiment L, traite les opérations bancaires courantes et les opérations de change. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

La succursale de l'UBS S.A. à l'aéroport est ouverte tous les jours de 8 heures à 20 heures.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

OMS	022 791 21 11
OMS-Réception	022 791 11 52

Le répertoire téléphonique du Siège qui peut être consulté au comptoir de distribution des documents indique le nom des membres du personnel de l'OMS et leur unité et permet aux délégués de trouver plus facilement les membres du personnel avec lesquels ils souhaitent prendre contact lors de leur séjour à Genève.

RESERVATIONS DE VOYAGE ET D'HOTEL

Il est conseillé aux délégués qui souhaitent changer ou confirmer des réservations de vol de le faire à la succursale de Carlson Wagonlit au Siège de l'OMS. Les grandes compagnies aériennes ont des bureaux près de la gare Cornavin, rue du Mont-Blanc ou rue de Chantepoulet.

Les réservations d'hôtel doivent être faites suffisamment à l'avance. Les délégués souhaitant que l'OMS fasse des réservations d'hôtel à leur intention sont priés de communiquer les précisions nécessaires par télécopie au numéro (+41) 22 791 48 32 ou d'envoyer un courriel à adriano@who.int. Il est à noter que l'OMS ne prend pas en charge le règlement des frais d'hôtel.

SERVICES DE RESTAURATION

Il n'est autorisé à aucun moment d'amener de la nourriture ou des boissons (à part l'eau qui est déjà fournie) dans les salles de conférences.

Le restaurant de l'OMS, ouvert de 11 h 30 à 14 heures du lundi au vendredi, propose une carte et des menus. Des réceptions pour 500 personnes au maximum ainsi que des déjeuners et des dîners peuvent également être organisés sous certaines conditions (s'adresser au chef RMS – bureau 8149, tél. 14018/14019).

La cafétéria propose trois plats du jour différents ainsi qu'un plat végétarien et un plat spécial du jour et une sélection de hors-d'oeuvre et de desserts à des prix modérés. Elle est ouverte pour le déjeuner de 11 h 30 à 14 heures du lundi au vendredi.

Le snack-bar, ouvert de 8 heures à 17 h 30 du lundi au jeudi et jusqu'à 17 heures le vendredi, propose des grillades et des salades à l'heure du déjeuner.

Il existe également une cafétéria au rez-de-chaussée du bâtiment M, qui est ouverte de 8 heures à 16 heures. Des distributeurs automatiques de produits à grignoter et de boissons chaudes et froides se trouvent en divers endroits du bâtiment principal et des annexes.

Le café Ritazza, situé dans le hall principal, propose divers types de café ainsi que d'autres boissons chaudes et froides, des pâtisseries, des sandwichs et des produits à grignoter. Il est ouvert de 7 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Le dimanche 30 janvier, la cafétéria proposera des repas chauds de 11 heures à 15 h 30.

SERVICE MEDICAL

Le Service médical, situé au deuxième sous-sol (niveau de la salle du Conseil exécutif), est ouvert de 8 h 15 à 16 heures du lundi au vendredi (tél. 13040, urgences 11114).

Une infirmière habilitée à pratiquer des injections – notamment des injections de médicaments sur présentation d'une ordonnance médicale valable – et à dispenser un traitement simple sera de garde pendant la session au bureau du Service médical (bureau 282).

Les délégués ayant besoin de soins médicaux d'urgence alors qu'ils ne se trouvent pas dans les locaux du Siège sont invités à contacter le service d'urgence de l'Association des Médecins de Genève (tél. 022 320 25 11).

ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES

Il est possible d'accéder en fauteuil roulant à toutes les parties du bâtiment principal et des annexes (à l'exception de l'étage supérieur des bâtiments V et X) ; les bordures de trottoirs ont été remplacées par des rampes d'accès partout où cela était nécessaire, y compris à l'arrêt du bus. Quatre places de stationnement réservées sont également disponibles dans le parking P.4 situé entre le bâtiment principal et le bâtiment C.

SECURITE PERSONNELLE

Bien que Genève soit dans l'ensemble une ville assez sûre, le nombre d'incidents (vols, agressions) dont sont victimes des visiteurs est en augmentation. Les délégués sont donc invités à observer les précautions d'usage lorsqu'ils se déplacent en ville. En particulier :

- soyez vigilant – surveillez vos bagages et porte-documents ;

- évitez de vous promener seul(e) le soir – restez dans les rues bien éclairées ;
- méfiez-vous des individus se faisant passer pour des policiers – demandez toujours une pièce d'identité avant de remettre votre passeport ou votre portefeuille ;
- soyez particulièrement vigilant à l'aéroport, à la gare ou à l'arrivée à votre hôtel ;
- notez les numéros de téléphone suivants :
 - Police : 117
 - Pompiers : 118
 - Ambulance : 144
 - Police de la route : 140.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments de l'OMS.

Il est conseillé de surveiller constamment ses effets personnels.

L'OMS ne pourra être tenue pour responsable de la disparition d'objets laissés sans surveillance dans les salles de réunion.

= = =